

Publié le 09 avril 2013 à 22h51 | Mis à jour le 09 avril 2013 à 22h51

Concours en entrepreneuriat: six entreprises passent à l'autre étape



De gauche à droite, Frédéric Leduc, d'Immune Biosolutions, Marie Fortier, de Cours prénataux inc., Raphael Roy, d'Inogec inc., Valérie-Claude Lessard, de la Clinique juridique Juripop de l'Estrie, Vincent Nault, de LUMED, et Alexandre Dagenais, de Terre d'abondance. Imacom, Frédéric Côté



Mélanie Noël

La Tribune

(Sherbrooke) Sherbrooke Innopole dévoilait mardi les six entreprises lauréates du Concours québécois en entrepreneuriat à l'échelon local, volet Création d'entreprise. Des entreprises novatrices et prometteuses.

Une quinzaine de candidatures ont été reçues par le jury lors de cette 15e édition. « Nous avons évalué la profondeur et l'adéquation de l'analyse des marchés démontrant une réelle opportunité d'affaires, la qualité du plan marketing, du plan des opérations et du plan financier ainsi que le profil entrepreneurial des promoteurs », a résumé en conférence de presse Chantal

Guillemette, directrice principale chez Raymond Chabot Grant Thornton et membre du jury local.

Plusieurs entreprises lauréates ont été mises sur pieds par des finissants de l'Université de Sherbrooke. C'est le cas des deux gagnants dans la catégorie Innovations technologique et technique, Immune Biosolutions et LUMED. La première entreprise se spécialise dans la création de produits à base d'anticorps alors que la seconde crée des solutions informatisées dans le domaine médical.

Texte complet à lire dans *La Tribune* de mercredi.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.